



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation

32-2022-06-14.00011

ÉLECTIONS LEGISLATIVES

des 12 et 19 juin 2022

A R R Ê T É

**Fixant la liste des candidats par circonscription
pour le 2nd tour**

**LE PRÉFET,
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 mai 2022 fixant le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures ;

VU la circulaire n° NOR : INTA2213779J du 12 mai 2022 relative à l'organisation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral modifié du 24 mai 2022 fixant la liste des candidats par circonscription pour le 1^{er} tour des élections législatives et leur numéro d'ordre issu du tirage au sort ;

VU les résultats du scrutin du 1^{er} tour, proclamés par la commission de recensement des votes à l'issue de ses travaux le lundi 13 juin 2022 à 11h19 (circonscription 1) et 11h27 (circonscription 2) ;

VU les déclarations de candidatures définitivement enregistrées à la préfecture du Gers pour le 2nd tour ;

Considérant que, conformément à l'article R.28 du code électoral, l'ordre du tirage au sort pour le 1^{er} tour est conservé entre les candidats restant en présence au 2nd tour ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. La liste des candidats et de leurs remplaçants, dont la déclaration a été définitivement enregistrée pour le 2nd tour des élections législatives du 19 juin 2022, est arrêtée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture du Gers et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le **14 JUIN 2022**

Le Préfet



Xavier BRUNETIERE

ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

ANNEXE

à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats par circonscription pour le 2nd tour

Pour la première circonscription du Gers :

N° d'ordre	CANDIDATS	REMPLAÇANTS
5	M. LEVIEUX Pascal	Mme HEMERY Ann-Abel
7	M. CAZENEUVE Jean-René	Mme THIEUX LOUIT Véronique

Pour la deuxième circonscription du Gers :

N° d'ordre	CANDIDATS	REMPLAÇANTS
1	Mme BOURCIER Maëva	M. ARLIN Alexandre
14	M. TAUPIAC David	Mme ROLANDO Carole

Fait à AUCH, le 14 JUIN 2022

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour,

Le Préfet

Xavier BRUNETIERE